RCS : ORLEANS
Code greffe : 4502

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ORLEANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 02020
Numéro SIREN : 907 453 880
Nom ou dénomination : A. CIRET Holding

Ce dépôt a été enregistré le 10/10/2023 sous le numéro de dépôt 9738

SAS A.CIRET HOLDING
7 RUE MARTIN DE TOURS - NANGEVILLE
45330 LE MALESHERBOIS

Capital : 578 000 €
RCS ORLEANS : 907 453 880

Exercice 2023

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES au vote de l'assemblée générale ordinaire du 30/09/2023.

1ère résolution
L'assemblée donne acte de ce que les convocations et la mise à disposition des documents sociaux ont été réalisées conformément aux dispositions statutaires et légales en vigueur, et en donne quitus au gérant.

2ème résolution
Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et examiné les comptes de l'exercice qui se soldent par un bénéfice de 101314.66 €, l'assemblée générale déclare les approuver et donne au président quitus de sa gestion.

3ème résolution
L'assemblée décide d'affecter le résultat comme suit :
- dotation réserve légale pour 57800 €
- apurement du compte report à nouveau solde débiteur pour 6196.50 €
- distribution d'un dividende de 5.2 € par actions soit 30056 € avec mise en paiement au 30/9/2023.
- réserves facultatives pour le solde soit 7262.16 €.

Distribution des dividendes et avoir fiscal ou crédit d'un des trois précédents exercices (Art. 243 bis du CGI) : Néant.
La société acquittera l'impôt forfaitaire de 12.8% et les prélèvements sociaux de 17.2% sur les dividendes versés en lieu et place de l'associé personne physique.
Ainsi la somme de 9017 € sera versé par la SASU A.CIRET HOLDING au trésor public avant le 15/10/2023. Le dividende net perçu par M CIRET sera de 21039 €.

4ème résolution
La présidence de M Anthony CIRET sera bénévole pour l'exercice du 1/4/2023 au 31/3/2024.
Les fonctions de président n'ont pas été rémunérées sur l'exercice clos au 31/3/2023.

5ème résolution
Après lecture du rapport spécial du gérant, les conventions suivantes sont approuvées :
Conventions concernant les actionnaires :
Opération concernant le compte-courant : les sommes apportées par les actionnaires en compte courant n'ont pas été rémunérées sur l'exercice 2022/2023.Ce principe de non-rémunération est reconduit pour l'exercice 2023/2024.

SAS A.CIRET HOLDING
7 RUE MARTIN DE TOURS - NANGEVILLE
45330 LE MALESHERBOIS

Capital : 578 000 €
RCS ORLEANS : 907 453 880

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
Exercice 2023

La SAS A.CIRET HOLDING, en la personne de son actionnaire unique Monsieur Anthony CIRET, a délibéré au siège social de la société le 30 septembre 2023 sur les questions portées à l'ordre du jour.

Est présent :
Monsieur Anthony CIRET, actionnaire unique et président, détenant l'intégralité des 5780 actions.

Le président rappelle l'ordre du jour :

1. Constatation de la validité de la convocation à l'assemblée générale
2. Approbation du rapport de gestion et des comptes de l'exercice 2023
3. Affectation des résultats de l'exercice 2023
4. Décision concernant la rémunération de M Anthony CIRET, président.
5. Approbation des conventions réglementées concernant la gérance et les actionnaires
6. Questions diverses s'il y a lieu.

Les résolutions suivantes sont adoptées à l'unanimité :

1ère résolution

L'assemblée donne acte de ce que les convocations et la mise à disposition des documents sociaux ont été réalisées conformément aux dispositions statutaires et légales en vigueur, et en donne quitus au gérant.

2ème résolution

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et examiné les comptes de l'exercice qui se soldent par un bénéfice de 101314.66 €, l'assemblée générale déclare les approuver et donne au président quitus de sa gestion.

3ème résolution

L'assemblée décide d'affecter le résultat comme suit :
- dotation réserve légale pour 57800 €
- distribution d'un dividende de 5.2 € par actions soit 30056 € avec mise en paiement au 30/9/2023.
- réserves facultatives pour le solde soit 13458.66 €.

Distribution des dividendes et avoir fiscal ou crédit d'un des trois précédents exercices (Art. 243 bis du CGI) : Néant.

La société acquittera l'impôt forfaitaire de 12.8% et les prélèvements sociaux de 17.2% sur les dividendes versés en lieu et place de l'associé personne physique.
Ainsi la somme de 9017 € sera versé par la SASU A.CIRET HOLDING au trésor public avant le 15/10/2023. Le dividende net perçu par M CIRET sera de 21039 €.

4ème résolution

La présidence de M Anthony CIRET sera bénévole pour l'exercice du 1/4/2023 au 31/3/2024.
Les fonctions de président n'ont pas été rémunérées sur l'exercice clos au 31/3/2023.

5ème résolution

Après lecture du rapport spécial du gérant, les conventions suivantes sont approuvées :

Conventions concernant les actionnaires :
Opération concernant le compte-courant : les sommes apportées par les actionnaires en compte courant n'ont pas été rémunérées sur l'exercice 2022/2023.Ce principe de non-rémunération est reconduit pour l'exercice 2023/2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à LE MALESHERBOIS, le 30 septembre 2023

M CIRET ANTHONY
Président, actionnaire unique

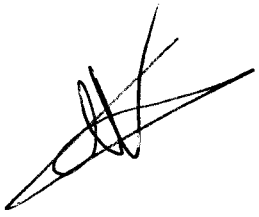

AFFECTATION DES RÉSULTATS COMPTABLES 2023

Exercice 2023
Assemblée générale du
30 septembre 2023

SAS A.CIRET HOLDING
à LE MALESHERBOIS

RÉSULTAT DE L'EXERCICE	101314.66	€(net d'IS)
REPRISE SUR RÉSERVES		€
REPRISE SUR REPORT A NOUVEAU		€
TOTAL (A)	101314.66	€

AFFECTATION

BÉNÉFICES NON DISTRIBUES	TOTAL
Report à nouveau	6196.50 €
Réserve statutaire	57 800 €
Réserve facultative	7262.16 €
TOTAL (B)	71258.66 €

BÉNÉFICES DISTRIBUES **Nom des associés**	TOTAL
M CIRET ANTHONY	30056 €
TOTAL DIVIDENDES (C)	30056 €

TOTAL GENERAL A = B+ C	101314.66 €

A.CIRET HOLDING

Société par actions simplifiée
Au capital de 578 000 €

SIEGE

7 rue MARTIN DE TOURS
NANGEVILLE
45330 LE MALESHERBOIS
SIREN : 907 453 880
APE : 6630 Z

Ce document comprend :

- **Le bilan**
- **Le compte de résultat**
- **Les annexes comptables**
- **Le rapport de gestion (dispense de dépôt)**
- **Le texte des résolutions proposé au vote de l'assemblée générale**
- **Le procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle**
- **La situation nette des capitaux propres**

Exercice clos le 31 mars 2023

(1) **BILAN SIMPLIFIÉ** DGFiP **N° 2033-A 2023**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

"Certifié conforme à l'original"
Pour la Société
Le Gérant

Désignation de l'entreprise SAS A.CIRET HOLDING — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 7 rue MARTIN DE TOURS 45330 LE MALESHERBOIS

Numéro SIRET* 9 0 7 4 5 3 8 8 0 0 0 0 1 1

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12 — Durée de l'exercice précédent* 4

Exercice N clos le 31/03/2023

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012	
		Autres*	014		016	
	Immobilisations corporelles*		028		030	
	Immobilisations financières* (1)		040	590 881	042	590 881
		Total I (5)	044	590 881	048	590 881
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050		052	
	STOCKS Marchandises *		060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070	
		Autres* (3)	072	1 742	074	1 742
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	108 000	086	108 000
	Charges constatées d'avance *		092		094	
		Total II	096	109 742	098	109 742
		Total général (I + II)	110	700 623	112	700 623

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	578 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	
	Report à nouveau	134	(6 196)
	Résultat de l'exercice	136	101 314
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	673 118
Provisions pour risques et charges	Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	3 667
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :..... 169 17 716)	172	23 837
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	27 505
	Total général (I + II + III)	180	700 623

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	17 716
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

© cegid Group

(2) **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)** DGFiP **N° 2033-B 2023**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : SAS A.CIRET HOLDING — Néant ☐ * — Exercice N clos le 31/03/2023

"Certifié conforme à l'original" Pour la Société Le Gérant

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export	209		210	
	Production vendue	biens	et livraisons intracommunautaires	215		214	
		services*		217		218	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée*					224	
	Subventions d'exploitation reçues					226	
	Autres produits					230	
			Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises)*					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*					240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : mobilier : ... immobilier : ...)				242	2 548
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243	)	244	295
	Rémunérations du personnel*					250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	
	Dotations aux amortissements*					254	
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
			Total des charges d'exploitation (II)			264	2 844
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	(2 844)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers				(III)	280	104 516
	Produits exceptionnels				(IV)	290	
	Charges financières				(V)	294	
	Charges exceptionnelles	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347	(VI)	300	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348			
	Impôts sur les bénéfices*				(VII)	306	357
2 – BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	101 314

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2 — 312 — 101 314 — 314

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316	
	Amortissements excédentaires (art. 39 4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318	
	Provisions non déductibles*					322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)					324	357
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	(	Part des loyers dispensée de réintégration (art 239 sexies D)	249	)	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997
	Entreprises nouvelles (44. *sexies*)	986		ZFU (44. *octies* A)	987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. *septies*)	981		JEI (44. *sexies* A)	989		
	ZRD (44. *terdecies*)	127		ZRR (44 *quindecies*)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (*art 44 duodecies*)	991		Investissements outre-mer	344		
	ZFANG (*44 quaterdecies*)	345		Zone de développement prioritaire (44 *sepdecies*)	993		
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 *sexdecies*)	992					
	Dont divers — Créance due au report en arrière du déficit	346		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647		350 99 290
	Dont divers — Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		
	Dont divers — Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990		
	Dont divers — Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649		
				Déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						352	2 381
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :					356	
	Déficits antérieurs reportables :* ... dont imputés sur le résultat :						360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						370	2 381

354 — 372

Cegid Group

"Certifié conforme à l'original"
Pour la Société
Le Gérant

Désignation de la société : SAS A.CIRET HOLDING

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2023, dont le total est de 700 623 euros

et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 101 315 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2022 au 31/03/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/03/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-07 du 10 décembre 2018 mettant à jour le règlement de l'ANC 2014-04 du 05 juin 2014 à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée

"Certifié conforme à l'original"
Pour la Société
Le Gérant

en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

"Certifié conforme à l'original"
Pour la Société
Le Gérant

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	590 881			590 881
TOTAL	590 881			590 881

Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
TOTAL				

ACTIF NET	590 881

"Certifié conforme à l'original"
Pour la Société
Le Gérant

Actif circulant

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 742 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Etat des créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	1 742	1 742	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
TOTAL	1 742	1 742	

Prêts accordés en cours d'exercice	
Prêts récupérés en cours d'exercice	

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 578 000,00 euros décomposé en 5 780 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

Notes sur le bilan

"Certifié conforme à l'original"
Pour la Société
Le Gérant

Dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 27 505 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 667	3 667		
Dettes fiscales et sociales	357	357		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	23 481	5 765	17 716	
Produits constatés d'avance				
Total	27 505	9 789	17 716	

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice
(**) Dont envers les associés 17 717

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 340 euros.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	3 367
Total	3 367

CAPITAUX PROPRES APRÈS AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023

	Total	M CIRET ANTHONY			
Capital social	578 000 .00 €	578 000 €			
Primes d'émission					
Réserves	65062.16 €				
Report à nouveau (+ ou -)					
Valeur nette comptable Subventions d'équipement					
Fonds propres - Total	643062.16 €				

COMPTES ASSOCIES APRÈS DISTRIBUTION DU RÉSULTAT 2023

	M CIRET ANTHONY			
	Dû à la société	Dû par la société	Dû à la société	Dû par la société
Solde fin d'exercice		17 716.84 €		
Dividendes 2023		30056.00 €		
Prel 30% sur dividendes	9017.00 €			
TOTAL		38755.84 €		

	M.		M.	
	Dû à la société	Dû par la société	Dû à la société	Dû par la société
Solde fin d'exercice				
TOTAL				
DIFFÉRENCE				

OBSERVATIONS